

DECRET N° 93-165 du 19 Juillet 1993  
portant nomination de Sous-Préfets

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministères ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 Juillet 1993,

D E C R E T E :

Article 1er..- Les nominations ci-après ont été prononcées :

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

Sous-Préfet de Toucountouna : Monsieur TAMOU GOUNOU Bio

DEPARTEMENT DU BORGOU

- Sous-Préfet de Karimama : Monsieur SEIDOU GOUNOU Assouma.

DEPARTEMENT DU ZOU

- Sous-Préfet de Ouèssè : Monsieur MASSESSI Adrien

Article 2..- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 19 Juillet 1993

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

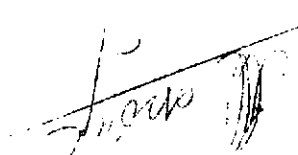
*Signature*

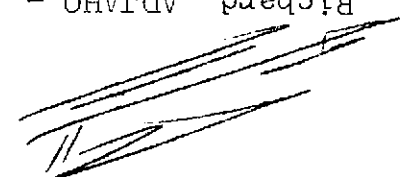
Nicéphore SOGLO .../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA.-



Le Ministre des Finances,  
  
Paul DOSSOU.-

Le Ministre de l'Intérieur, de  
la Sécurité et de l'Adminis-  
tration Territoriale,  
  
Richard ADJAOHO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 IESGPR 4 SGG 4 MISAT 4 HF 4  
AUTRES MINISTRES 17 DB-DCF-DSDV-DJCP-DI 5 BN-DAN-DIC 3 GCONB-  
INSAE DCCT 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERRESSES 3 JORB 1.-